



Compagnie Nationale du Rhône



Projet éolien des Pallières

Comité local de Suivi n° 1



- Volonté commune CCPAV et CNR d'adopter une démarche concertée afin d'expliquer les choix d'aménagement et d'y associer les acteurs locaux

CLSE : Tribune d'échange et d'information sur le projet durant sa phase d'études

- Construire collectivement le projet
 - Permettre aux usagers du site d'effectuer des recommandations au regard de leurs activités
 - Envisager les mesures compensatoires liées aux impacts révélés
 - Réfléchir aux projets locaux pouvant être financés au titre des mesures d'accompagnement
- 5 réunions de CLSE sur 2009 (Avril, Mai, Juin, Septembre, Novembre)
 - Acteurs représentatifs des usagers du site (randonneurs, VTT, sociétés de chasse, agriculture) et du territoire (Conseil Dvpt Pays Provence Verte, Pays d'Art et d'Histoire, OT), associations locales (ASPECTS), et élus



- Quelques principes pour un fonctionnement efficace :

- Ecoute et prise de parole :

Respect des exposés

Prise de parole donnée par l'animateur du CLSE

Durée de prise de parole "raisonnable"

- **Argumentation** : Groupe de travail se doit d'être constructif. La profondeur des arguments avancés permettra la hiérarchisation des solutions et la construction de l'intérêt général

- **Transparence et objectivité** : Toutes les informations nécessaires à une bonne compréhension du projet et ses enjeux seront mis à disposition

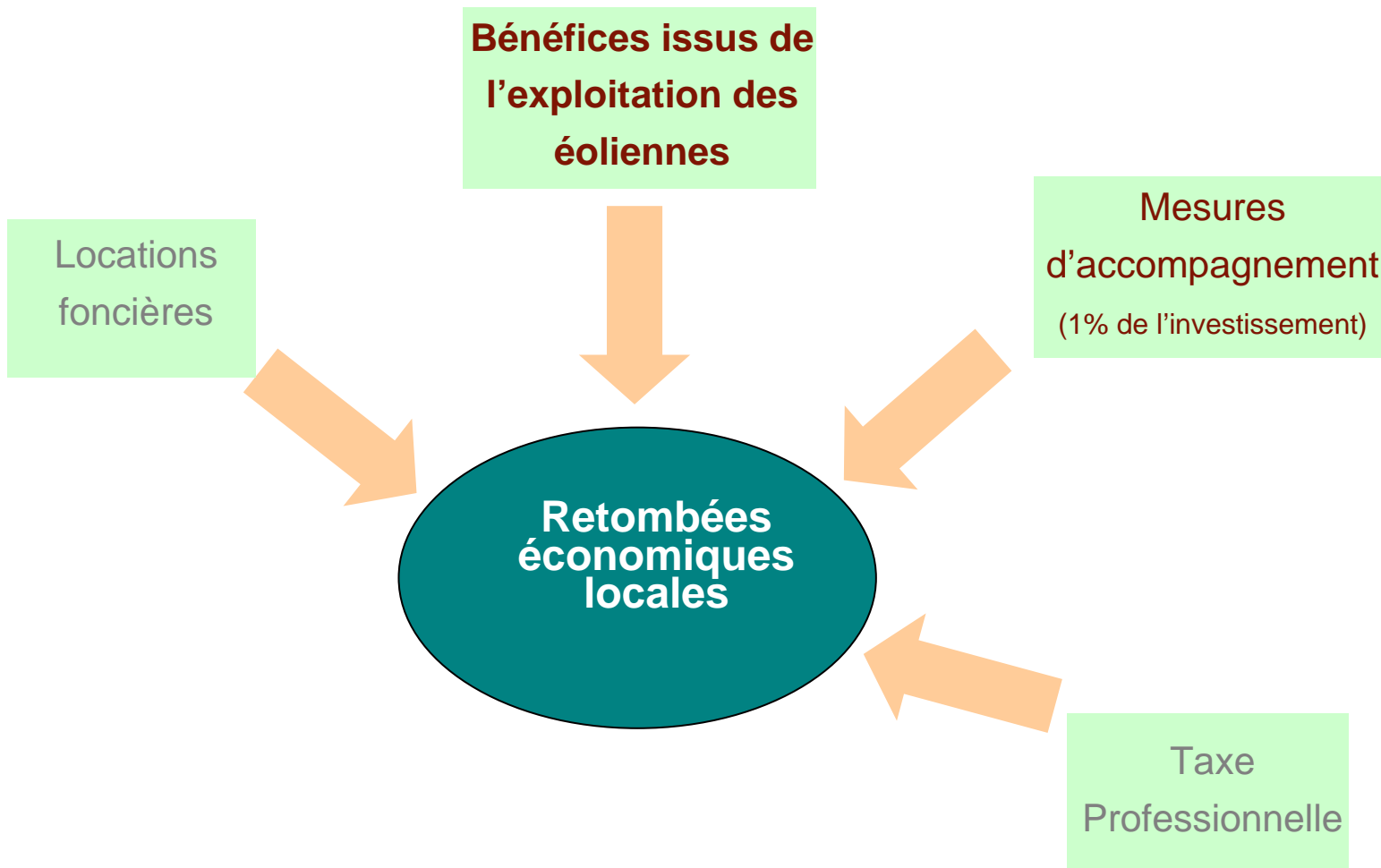
- **Tour de table** : présentation des participants et de leurs attentes vis à vis du CLSE



- **2003** - Sollicitation des communes de la CCPAV par des développeurs éoliens
- **2006-2007** - Réflexion intercommunale sur les potentialités du territoire
- **2007** - Limitation au Plateau des Pallières des possibilités de développement
 - > dépôt d'un dossier de Zone de Développement Eolien auprès du Préfet du Var
 - > Validation ZDE en octobre 2007(la CCPAV n'est pas associée à un opérateur éolien)
- **2008** - Volonté intercommunale de s'impliquer dans l'étude d'un projet
 - > Appel à candidature auprès des opérateurs éoliens
 - > Premières réunions publiques (Juin 2008 à Seillons et St-Martin)
 - > Signature d'un partenariat avec la CNR en novembre 2008
 - > Rencontre avec les propriétaires en décembre 2008



- **Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (SAEML)**
 - CCPAV majoritaire (> 50% du capital) / CNR (49% du capital)
 - Objet : Développement, financement, construction et exploitation
- **Partenariat novateur et vecteur du développement local:**
 - Participation de la collectivité tout au long du projet
 - -> *Maîtrise du projet par les élus du territoire*
 - Partage des bénéfices issus de la revente de l'électricité
 - -> *Projets de développement local financés sur le long terme*

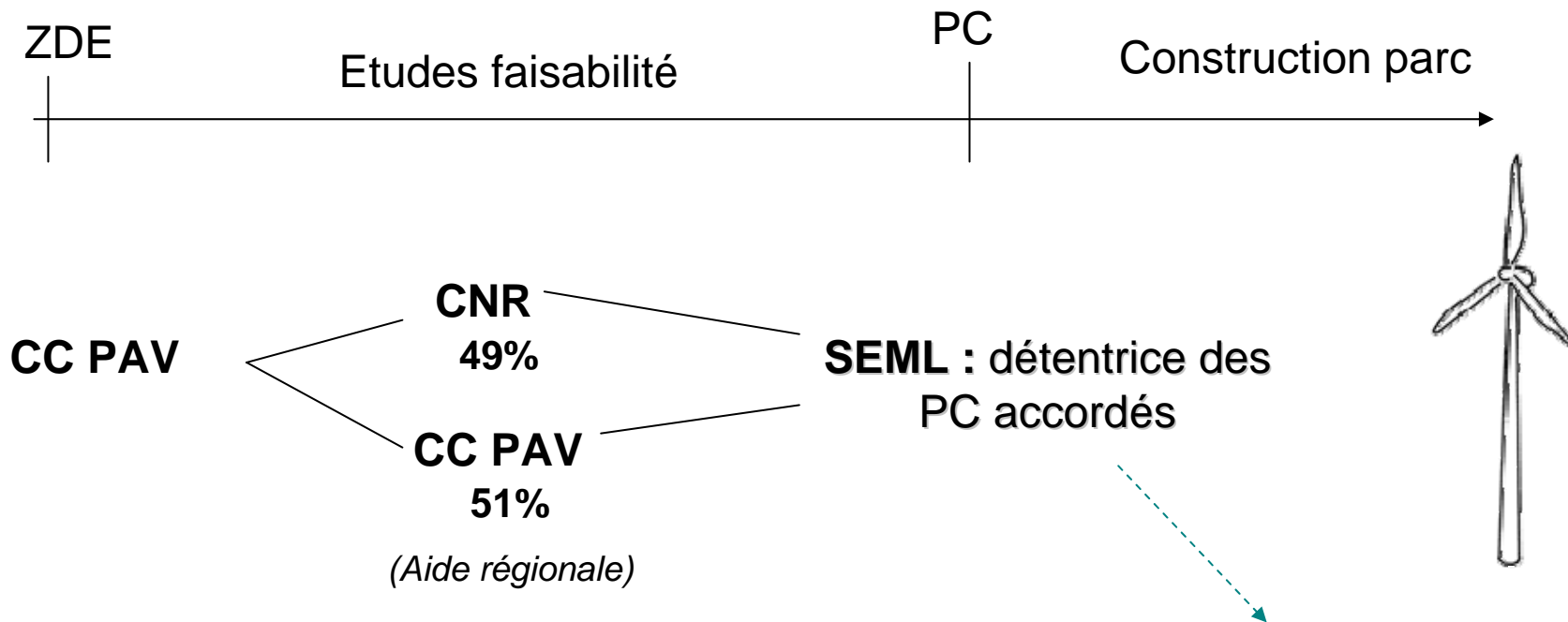


(L'implication de la CCPAV vient compenser les retombées incertaines en terme de TP)

Budget

600 000€

70 à 75 M€



Possibilité de vente de droits à la CNR pour constitution de fonds propres pour la CCPAV



Compagnie Nationale du Rhône

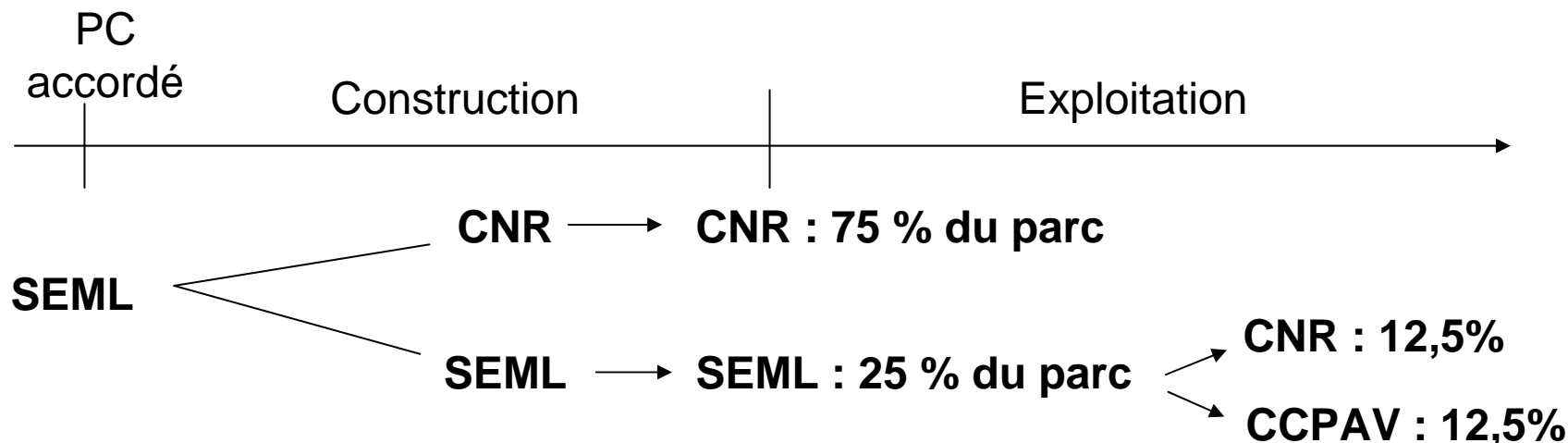
Montage du partenariat CCPAV - CNR

Hypothèse :

La SEM vend à la CNR 75 % des MW accordés, et en conserve 25 %

Détentrice de 51% de la SEM, la CCPAV détient donc 12,5 % du parc éolien (autofinancement)

Dépenses 70 à 75 M€





Etude d'impact :

Identification des impacts potentiels du projet sur son environnement



Mesures compensatoires :

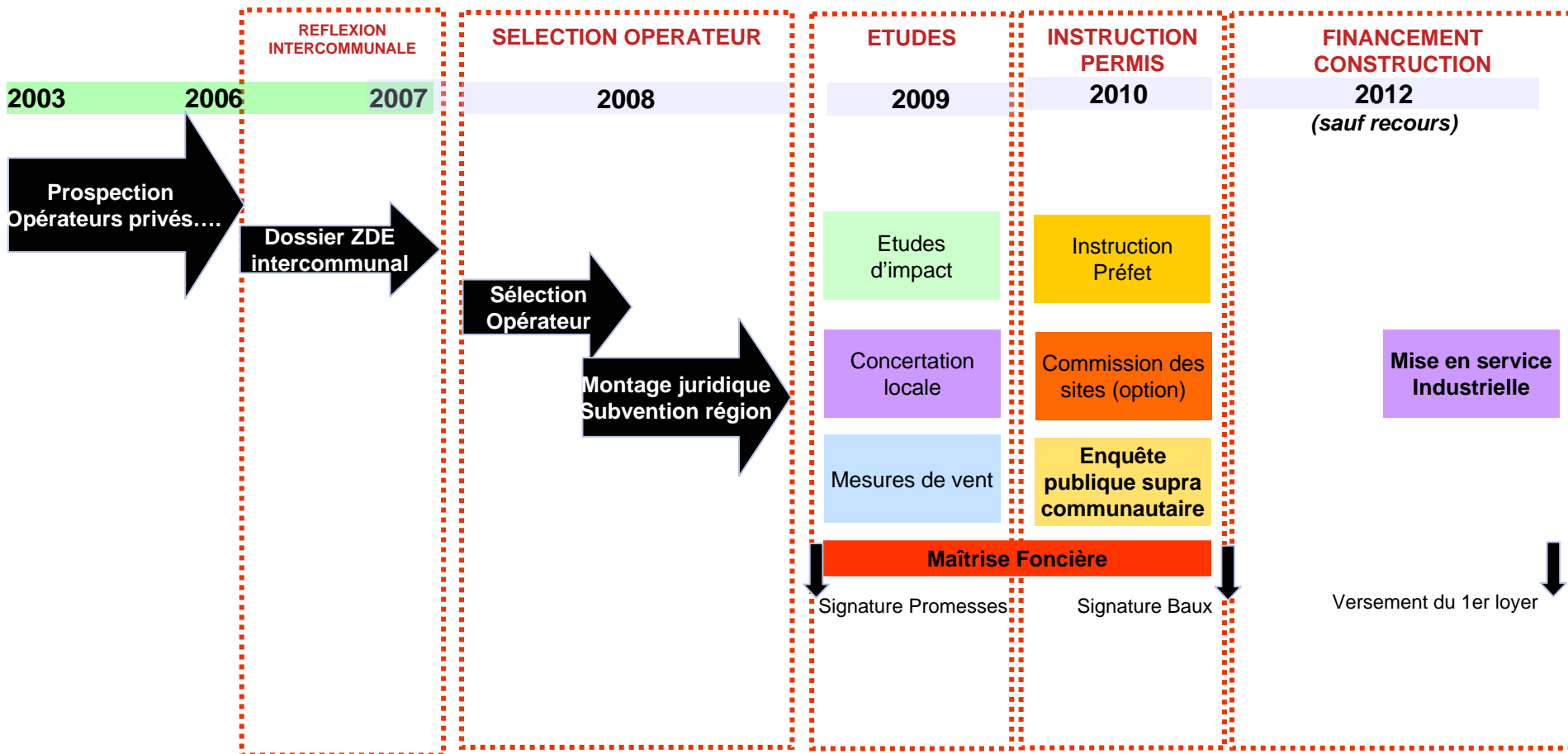
Doivent permettre de compenser ces impacts pour le territoire

Mesures d'accompagnement :

Mesures complémentaires, non obligatoires, qui ont pour but de donner un caractère plus attractif et dynamisant pour le territoire par constitution d'un fonds dédié (1% du montant de l'investissement).

CLSE

Validation des mesures compensatoires envisagées par les porteurs du projet
Réflexion sur les mesures d'accompagnement à mettre en oeuvre



Au sein de la ZDE :

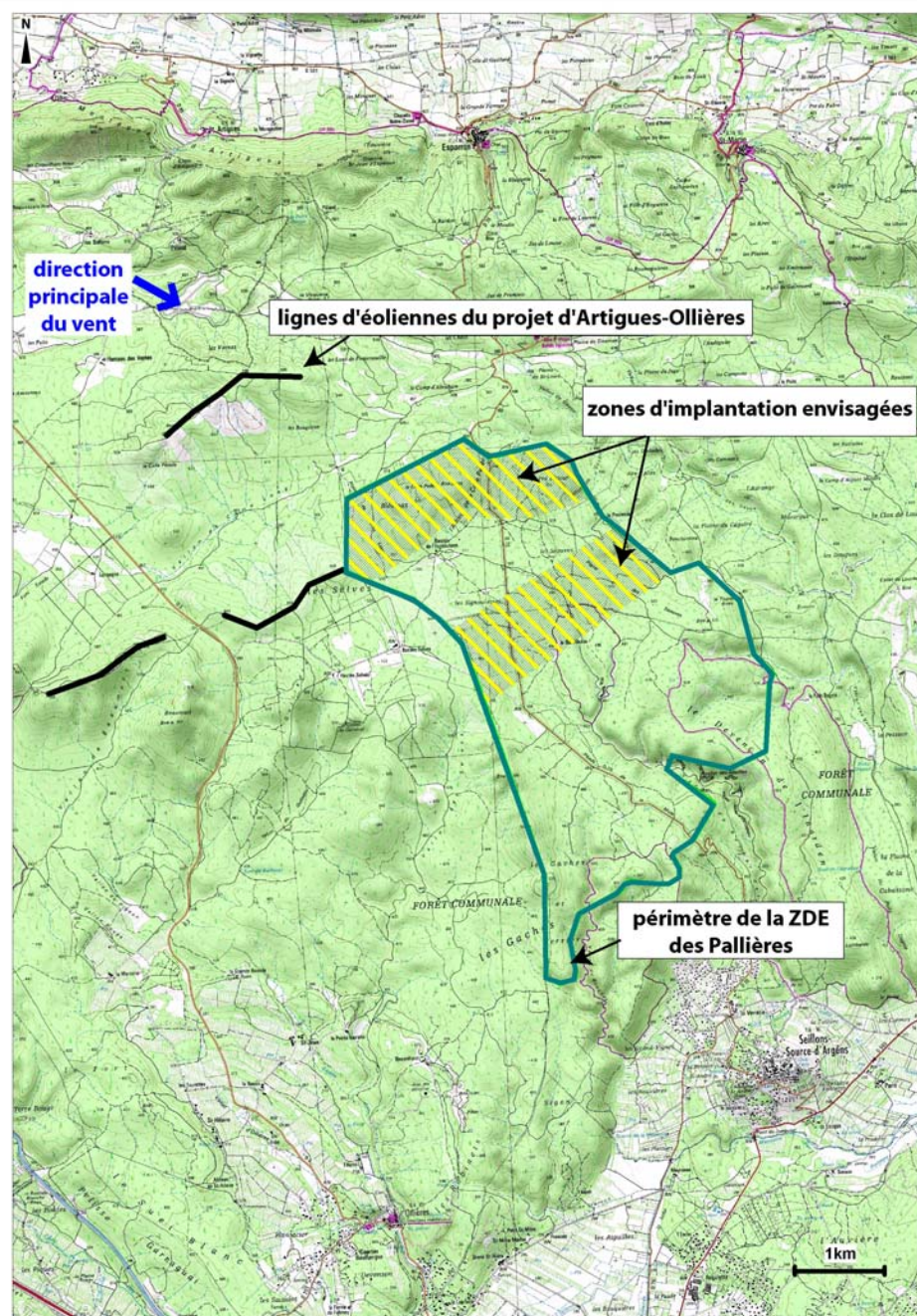
Restriction du secteur potentiel d'implantation en partie Nord :

- Préconisation commune Seillons
- Cohérence avec projet voisin

Eloignement aux villages :

Esparron : 3,5 km env.
St-Martin : 4 km
Seillons : 5 km

Adaptation du règlement du secteur d'implantation au sein des documents d'urbanismes communaux





Objectif : Créer sur chaque commune une zone acceptant réglementairement les éoliennes :
Nouvelle zone + règlement dédié

Seillons : révision simplifiée du PLU

St-Martin : révision simplifiée du POS

Esparron : ,, ,, ,, + Evaluation environnementale

Réalisation : Cabinet BEGEAT (Toulon)

Planing :

Avril : Etudes, Rédaction rapport de présentation

Mai : Réunion pour avis des Personnes Publiques Associées (DDEA, CG83, CR PACA, communes limitrophes, SCOT Provence Verte, Chambre Agriculture, CCI, Chambre métiers, CRPF...)

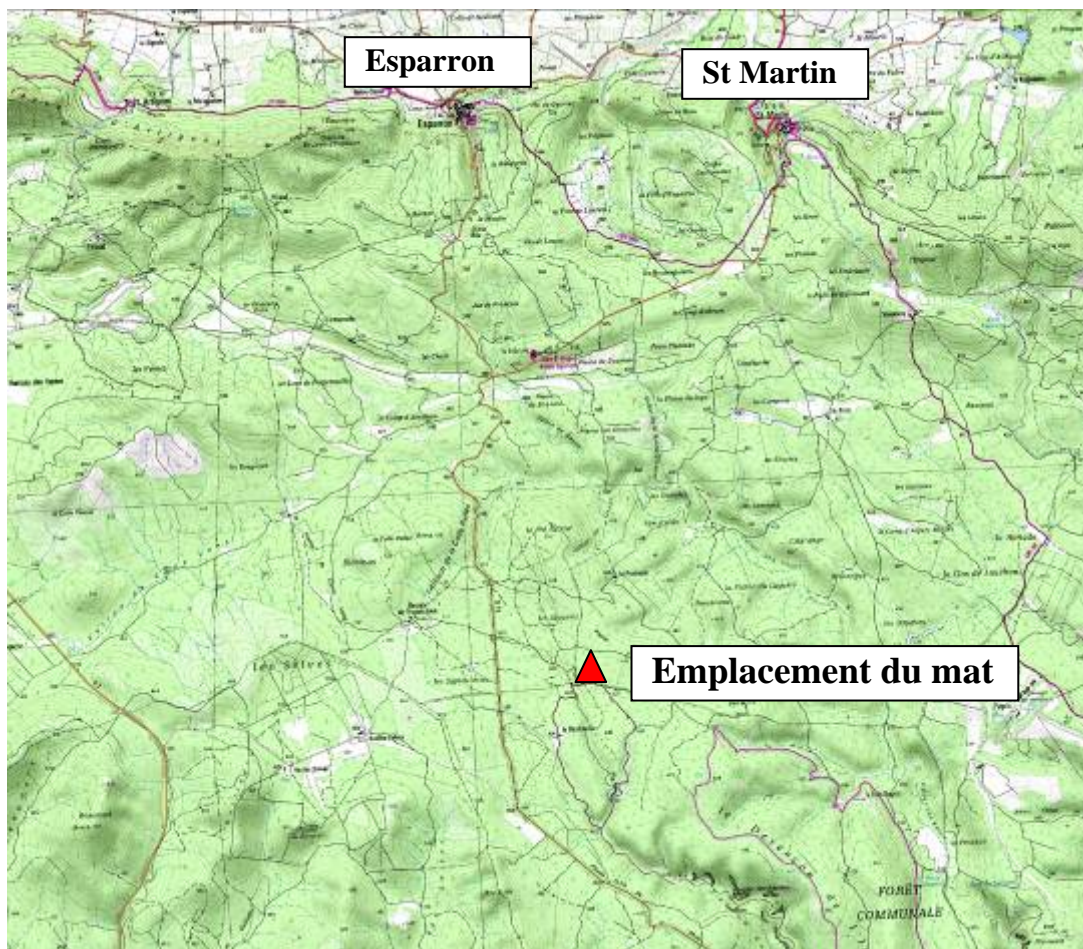
Juin à Août : Avis écrit DIREN sur l'évaluation environnementale (proximité site Natura 2000)

Sept-Octobre : Enquête publique des 3 dossiers de révision simplifiée

Novembre : Approbation par délibération des 3 cons. municipaux

Principe: Installation d'un mat de mesure de 84m sur site

Corrélation des données obtenues sur ce mat avec les données fournies par les stations Météo France à proximité



Intervenants de l'étude d'impact du projet des Pallières :

Suivi et coordination de l'étude d'impact : BURGEAP

Etude paysagère : Bocage

Etude Acoustique : Gamba Acoustique

Etudes Naturalistes : Eco-Med



- L'étude d'impact est la pièce maîtresse de la demande de permis de construire
- Elle a 3 principaux objectifs:
 - Protéger l'environnement (évaluation des impacts et mesures de réduction)
 - Informer l'Etat et le public
 - Aider le porteur du projet à la conception et la réalisation



Grand thèmes traités :

➤ Milieu physique

- Climat, relief et topographie, ressource en eau, sols et sous sol, risques majeurs

➤ Milieu naturel

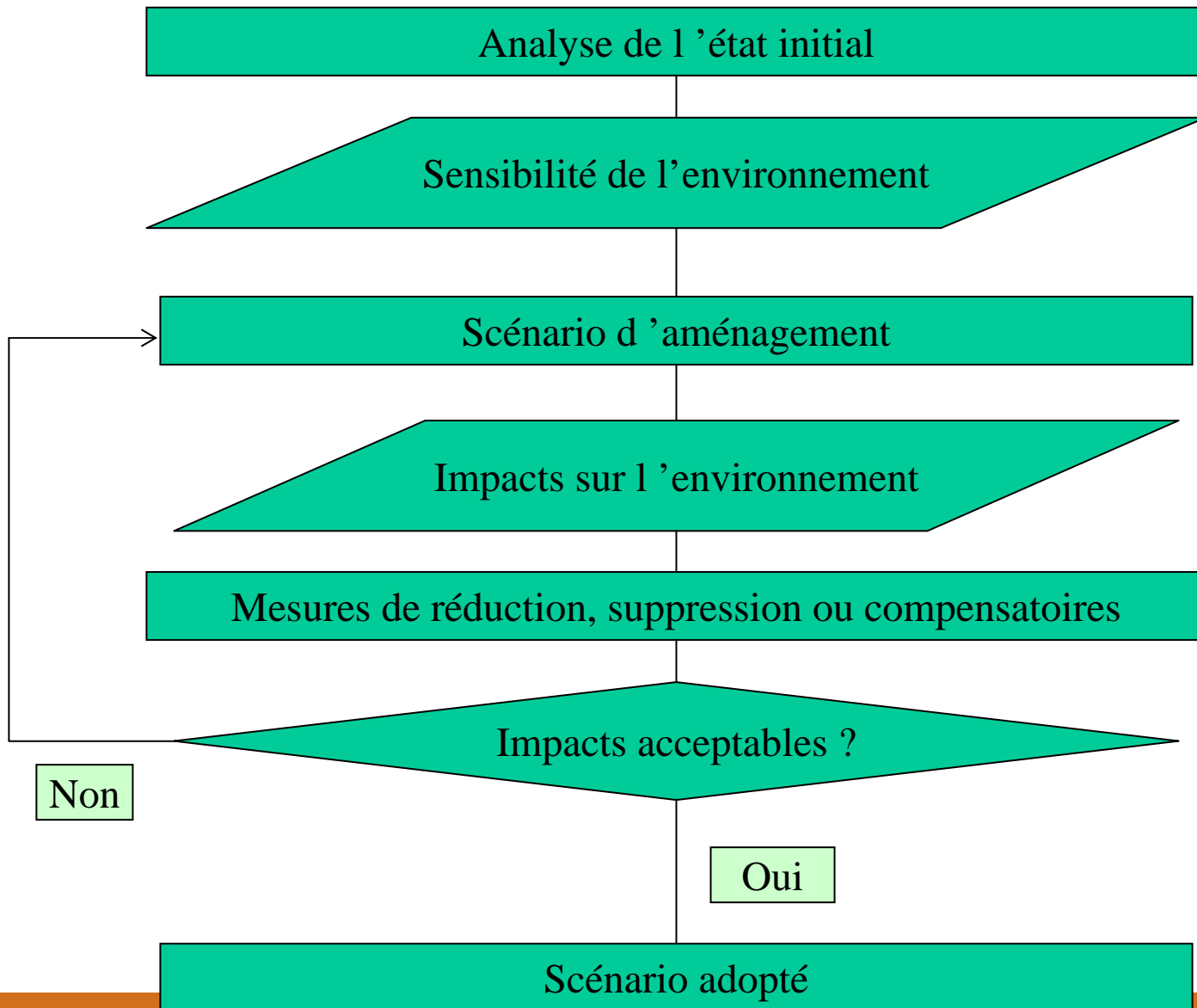
- Zones d'inventaires et de protection du milieu naturel
- Diagnostics écologiques : flore, faune (oiseaux, chauve-souris et autres animaux), habitats sensibles

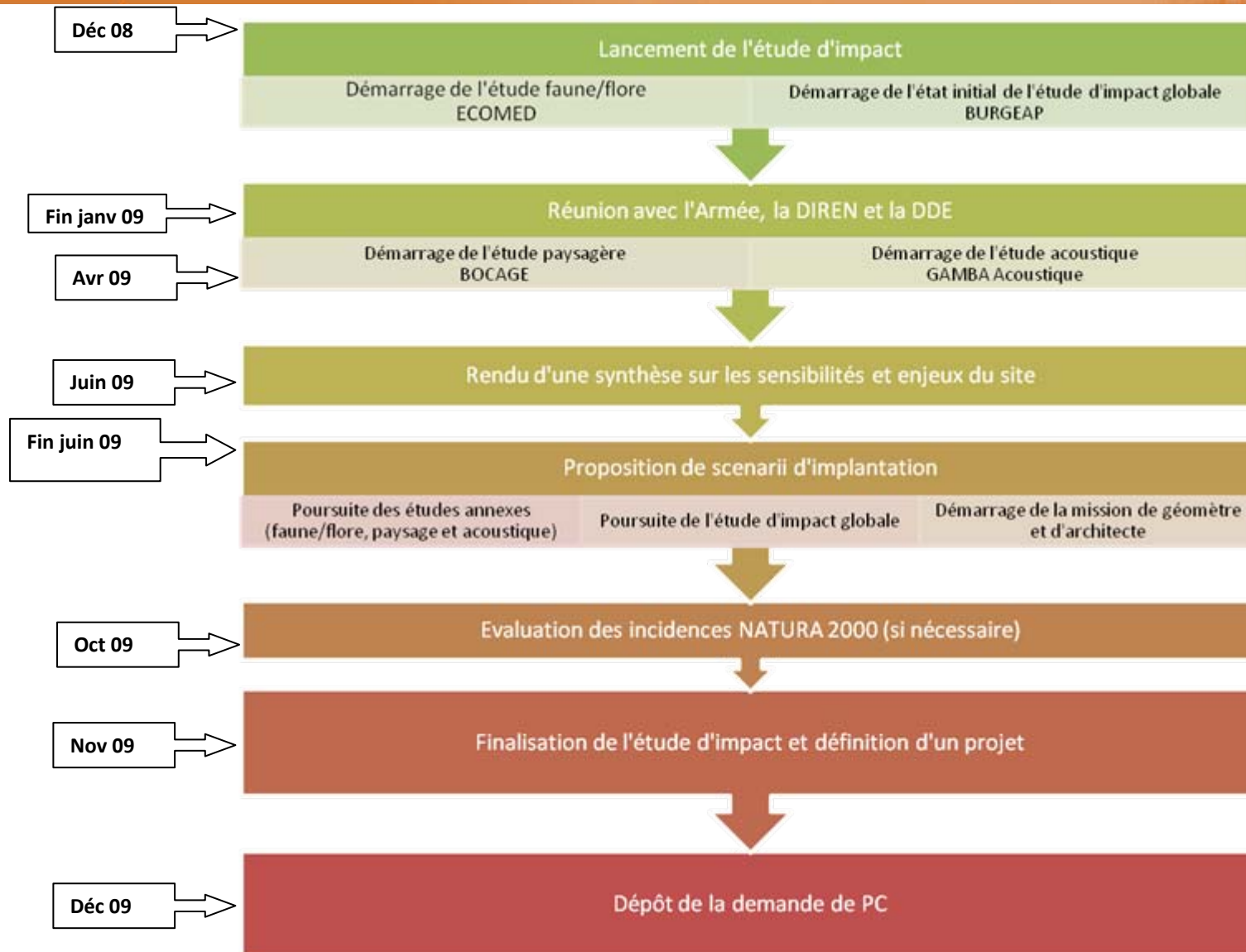
➤ Environnement humain

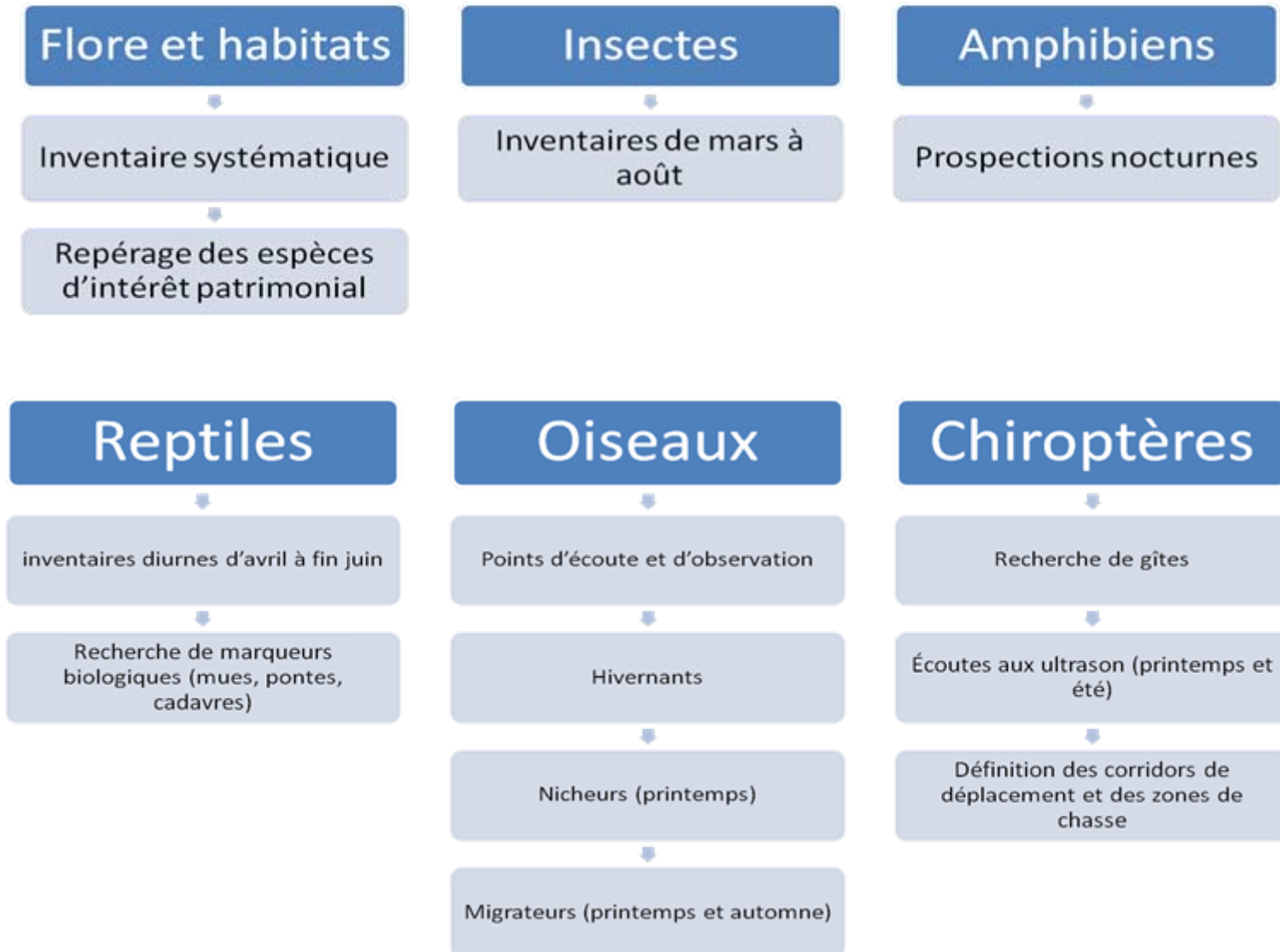
- Population riveraine (habitat proche du site..), télévision, activités économiques, urbanisme, servitudes

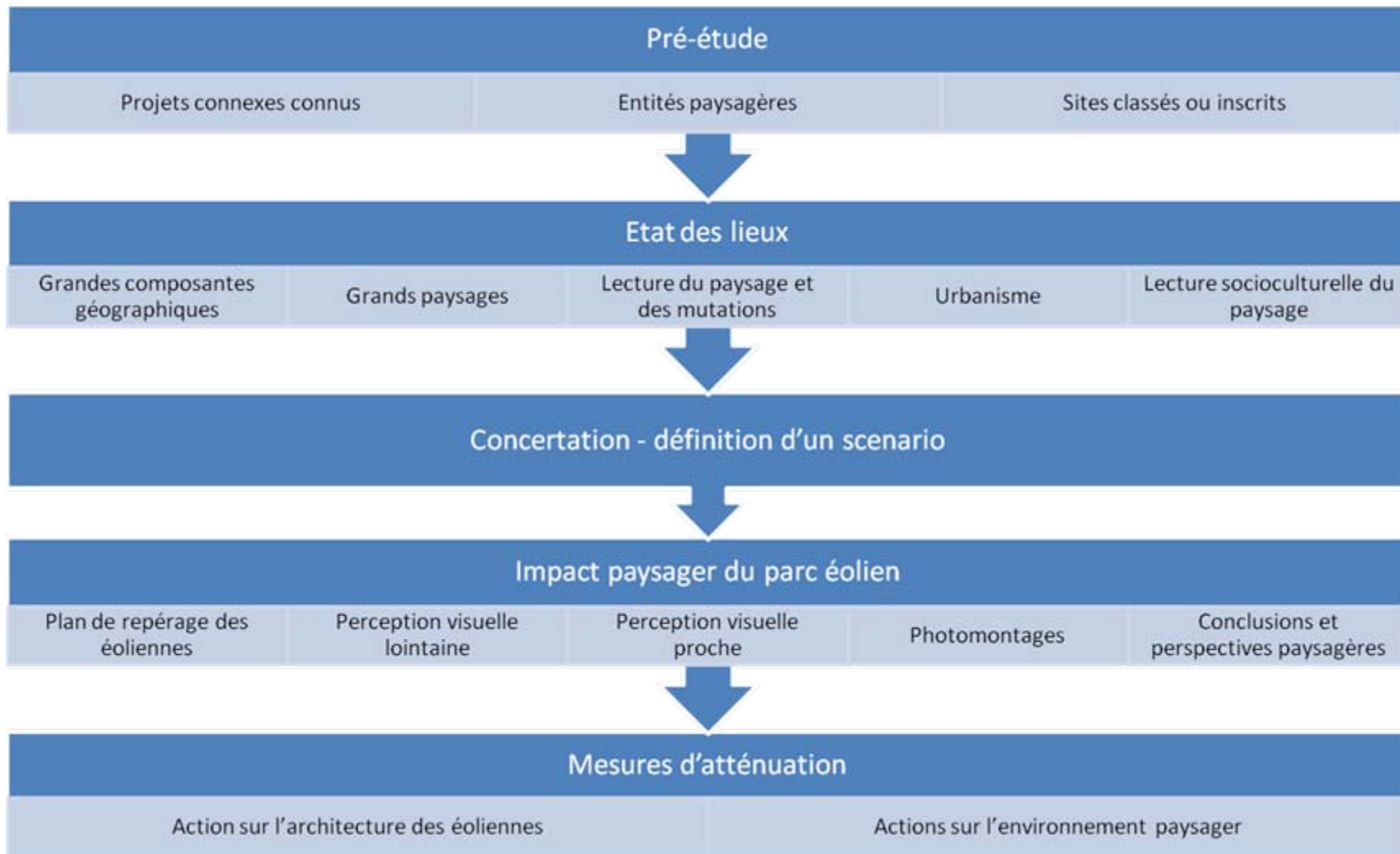
➤ Bruit

➤ Paysage et patrimoine











Pré-étude

Simulation théorique des émergences acoustiques

Mesurage des niveaux résiduels

Mesures à l'extérieur des maisons sur 72 h minimum

Analyse des mesures et obtention des niveaux résiduels à l'intérieur et à l'extérieur des maisons

Modélisation informatique du projet

Modélisation avec le logiciel AcousPropa

Modélisation en fonction de la topographie et du modèle de machine

Analyse des résultats

Calcul des émergences à l'extérieur des habitations

Calcul des émergences à l'intérieur des habitations

Mesures correctrices (le cas échéant)

Bridage des machines

Arrêts temporaires de certaines machines

Visite du parc éolien de Beaucaire (30), 17 avril

5 éoliennes de 2,3 MW soit 11,5 MW

Mise en service depuis octobre 2006



Prochain CLSE, Mai

Thématique: Réflexion sur les mesures d'accompagnement

+ point d'avancement Etude d'impacts